



Feuillet 2024 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	35
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	4
Nombre de votants	39
Date de la convocation	22/01/2024
Certifié exécutoire le	01/02/2024
Date d'affichage	01/02/2024
Envoyé en préfecture le	06/02/2024

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES

Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERTE Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, ENSERGUEIX J. François, GAGE Pascal, LONGUET J. François, VERGNE Patrick.

EXCUSES : CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), PEYRAMAURE Pierre (donne procuration à PETIT Christophe), SAVIGNAC Sylvie (donne procuration à Gérard COIGNAC).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

11-2024 : Convention AMI TIMS : l'éco mobilité solidaire

La candidature de la CCV2M à l'Appel à Manifestation d'Intérêt TIMS en faveur de l'écomobilité solidaire a été retenue par les organisateurs courant décembre dernier. Le programme repose sur 3 axes principaux : l'information individualisée du public sur l'offre de mobilité disponible sur le territoire, le renforcement du service de location des vélos à assistance électrique et les animations qui y sont associés, l'information et la sensibilisation sur les véhicules intermédiaires et leur expérimentation. Ce programme débutera courant de cette année jusqu'à fin 2026. Le financement est assuré par les Certificats d'Economie d'Energie. Le fonctionnement et les investissements seront financés à hauteur de 100% en 2024, 90% en 2025 et 80% en 2026 et permettront de prendre en charge le salaire du chargé de mission mobilité douce. Le montant initial du dossier accordé est estimé à 264 133€, dont 236 624€ financés par les CCE TIMS et un reste à charge de 27 508€ pour la CCV2M.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à, 39 voix, 0 contre, 0 abstention

- De réaliser le projet et d'inscrire les montants engagés dans les budgets.
- D'autoriser le Président de la CCV2M à signer la convention de l'AMI TIMS pour la réalisation de ce programme de 3 ans en faveur de l'écomobilité solidaire sur le territoire.

Fait à Treignac le 01/02/2024
Le Président Philippe JENTY

